

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

---

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE63

présenté par  
M. Cazenave, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l’alinéa 7, après le mot :

« délivrance »,

insérer les mots :

« des certificats ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« aux obligations déclaratives mentionnées à l’article L. 222-2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.